



DÉLIBÉRATION N° 2014-09 de l'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Présents

Parlementaires : Mmes DURRIEU (Sénatrice, Membre du 1^{er} Collège de l'ADAC 65)), DUBIÉ (Députée, Conseillère Générale), M. FORTASSIN (Sénateur, Membre du 1^{er} Collège de l'ADAC 65)

Conseillers Généraux :

1^{er} Collège (Conseillers Généraux) : MM. PÉLIEU, BEAUQUESTE, DUFAURE, DUBERTRAND, BOUBE, ANGLADE, LÉO, Mme BÉDOURET

Communes et EPCI adhérents : MM. BOYA (Adé), ABBADIE (Agos-Vidalos), TREY (Ancizan), GERWIG (Anères), AMARÉ (Angos), CASSOU (Adj. Les Angles), ROUSSIN (Ansost), GAROBY (Antist), VERGÉ (Arcizans-Avant), LARZABAL (Arcizans-Dessus), CARRÈRE (Arreau), Mme DULOOUT-GLEIZE (Artalens-Souin), M. FOURCADE (Artiguemy), Mme PLANÉ (Artigues), MM. ESTRADE (Aspin-Aure), LABORDE (Aspin en Lavedan), BROCA (Asté), LUQUET (Adj. Aurensan), DHUGUES (Adj. Aventignan), Mme QUESSETTE et M. CIEUTAT (Adj. Azereix), M. ABAT (Banios), LARRANG (Barbachen), Mme LACOSTE (Beaucens), MM. BRUNE (Beudéan), ASTUGUEVIELLE (Bénac), SOUBERBIELLE (Betpouey), DAYDÉ (Boulin), GARROCQ (Bours), Mme VIGNAUX (Caixon), M. SEMPÉ (+ Mme SEMPÉ, Adj. Camalès), MM. BECH (Camous), ARA (Campan), MUNIC (Adj. Cantaous), LARAN (Capvern), VERDIER (Castelnau-Magnoac), Mme CAZALAS (Adj. Castéran-Lanusse), MM. COME (Cazarilh), PAILHÉ (Adj. Clarac), BRUNO (Dours), DOUTRIAUX (Escots), Mme BOUR (Escoubès-Pouts), M. NADAU (Adj. Esquièze-Sère), Mme MONTAUBAN (Adj. Estaing), Mme BORDIER (+ M. CHALAND Adj. ESTIRAC), MM. DUMESTRE-COURTIADÉ (Gaillagos), DUCASSE (Galan), SÉVILLA (Gayan), Mme MONTÈS (Gembrie), MM. PÉREZ (Gènerest), FOURCADE (Ger), DECKER (Gerde), CASTEROT (Geu), DUBERNARD (Guchen), LE BIHAN (Guizerix), VAISSAC (Hitte), SÉGNÉRÉ (Horgues), LAFFONT (Ilhet), MARROT (Izaourt), MUR (Jarret), BALAGNA (Jézeau), Mme VERDOUX (Labassère), M. NICOLAU (Lacassagne), Mme CARCAILLON (Lagarde), MM. VIGNES (Laloubère), CHANTRAINE (Adj. Lamarque-Pontacq), DEBAT (Laméac), Mme LAGLEIZE (Adj. Lanne), MM. MARQUERIE (Lansac), BOURBON (Lascazères), FOURCADE (ou Adj. Laslades), Mme CARRÈRE (Lau-Balagnas), MM. ARTUS (Lescurry), DARRIBES (Lespouey), MOULET (Adj. Liac), POIZAT (ou Adj. Lies), DAROUS (par Adj. Lizos), UCHAN (Lombrès), Mme FANÈS (Adj. Loudenvielle), MM. NOGUÈS (Luc), GARROT (Lugagnan), Mme LOUSTAU (Adj. Luquet), MM. CASSOU (Madiran), LAFFARGUE (Mascaras), Mme BATHIÉ-FORTASSIN (Mauléon-Barousse), MM.

MARRE (Mingot), LALAQUE (Adj. Monfaucon), BORNUAT (Montgaillard), CARMOUZE (Montignac), MAGNI (Nouilhan), ESCALE (Adj. Omex), HABAS (Orleix), MAISONNABE (Adj. Ossun), BORDES (Oueilloux), Mme CAZASUS (Adj. Ozon), MM. CROUTSCH (Adj. Péré), CASTAING (Peyrouse), PÉREIRA DA CUNHA (Pierrefitte-Nestalas), DEBAT (Pouyastruc), MASCARAS (Pouzac), BILLOT (Préchac), GUILLOUET (Rabastens-de-Bigorre), MASSET (Sabalos), Mme TOURREIL (Adj. Salles-Argelès), MM. LAPEYRE (Sarniguet), BOSSUAT (Sarrancolin), GRONNIER (Sarriac-Bigorre), TALBOT (Sarrouilles), CHATAÎGNE (Sassis), BERDY (Sauveterre), PÉDARRIBES (Sère-en-Lavedan), Mme ARAGNOU (Sère-Lanso), MM. POUBLAN (Siarrouy), LACASSAGNE (Sinzos), FERRERO (Soréac), RÈME (Tibiran-Jaunac), LUSSAN (Tostat), DENAGISCARDE (Tournay), GRASSET (Trie-sur-Baïse), HACHET (+ M. DUPONT Adj. Tuzaguet), Mme ALBAN-COLOMÈS (Uzer), MM. THEN (Adj. Vidouze), COTS (Viella), TRAMONT (Villemontguy).

Communautés de Communes :

CC du Canton de Saint-Laurent-de-Neste, CC de la Vallée de la Barousse, CC du Montaignu, CC des Véziaux d'Aure, CC Adour Rustan Arros, CC du Val d'Adour et du Madiranais, CC de la Vallée de Saint-Savin, CC d'Aure.

Secrétaire de Séance : François FORTASSIN

M. BAUTE (Payeur Départemental).

ADAC 65 : Mmes MICHAUT, FOURCADE, DUBOSC, MM. TULSA, ROSATO, PÉNINOU, FALLIÉRO, MONGE.

Excusés

1^{er} Collège : Mmes BEYRIÉ, DARRIEUTORT, MM. AZAVANT, DUZER, MARTHE, MIQUEU, LOUDET.

Communes et EPCI adhérents : Mme LACAZE (Les Angles), MM. DUBARRY (Aulon), RUMEAU (Aventignan), RICAUD (Azereix), SAINT-PASTEUR (Barrancoueu), CLAVE (Bartrès), AFONSO (Cantaous), Mme CHA (Castéra-Lou), MM. LAFFAILLE (Cheust), PHILIPPON (Clarac), FOURCADE (Esconnets), FOURCADE (Espieilh), VUILLAUME (Esquièze-Sère), Mme KOMEZA (Estaing), MM. LAUREY (Galez), DUBERNARD (Guchen), BÉGORRE (Lamarque-Pontacq), LUQUET (Lanne), FOURCADE (Laslades), MÉNONI (Liac), Mme POIZAT (Lies), MM. DAROUS (Lizos), JULIA (Loures-Barousse), NADAL (Maubourguet), DUPOUTS (Mauvezin), FIS (Monlong), RECURT (Nistos), Mme LABORDE (Omex), BORDENAVE (Ossun), RODRIGUÈS (Péré), Mme SANTACREU (Saint-Lanne), MM. CUEL (Salles-Argelès), LAPÈZE-CHARLIER (Sénac), Mmes ABADIE (Tilhouse), BELLARDI-SAVOYE (Vidouze), COURNET (Villenave-près-Béarn), FORGUES (CC des Baronnie).

Parlementaires : M. GLAVANY

VU la délibération de la Commission Permanente du Conseil Général en date du 10 décembre 2010 portant création d'une Agence Départementale d'Accompagnement aux Collectivités (ADAC 65) ;

VU la délibération de l'Assemblée Départementale en date du 29 avril 2011 portant sur la désignation des membres siégeant au sein de l'Assemblée délibérante et du Conseil d'Administration de l'ADAC 65 ;

VU la délibération de l'Assemblée Constitutive de l'ADAC 65 du 27 septembre 2012 approuvant notamment les statuts de l'ADAC 65 ;

DELIBERE

Article 1 : l'Assemblée Générale approuve à l'unanimité le Rapport d'activités 2013 de l'ADAC 65 ;

Article 2 : l'Assemblée Générale désigne à l'unanimité les membres du Collège des communes et EPCI qui siègent au Conseil d'Administration ;

Article 3 : le présent acte fait l'objet des formalités suivantes :

- transmission au Représentant de l'Etat, Service du Contrôle de Légalité,
- publication au recueil des actes administratifs,
- insertion au registre des délibérations.

Le Président de l'ADAC 65



Michel PELIEU

